

8^{ème} jour de confinement

La Rochelle :
point de situation quotidien COVID19
pour la Ville, la Communauté d'Agglomération et le CCAS
mardi 24 mars 2020

Dans le cadre de la lutte nationale contre la propagation du COVID19, la Ville, la Communauté d'Agglomération et le CCAS de La Rochelle prennent toutes les dispositions nécessaires pour faire appliquer les mesures gouvernementales, protéger les agents des services publics qui poursuivent leurs missions essentielles, s'assurer de la sécurité des habitants, les plus exposés et les plus démunis en particulier. Un dispositif spécial est également mis en œuvre pour accompagner les acteurs économiques.

Un point quotidien est envoyé à la presse du lundi au samedi. Les informations sont relayées sur les sites internet et réseaux sociaux des collectivités.

Jean-François Fontaine réaffirme que tout regroupement est strictement interdit, que ce soit dans les lieux publics, les parcs, les jardins, les lieux privés, sur les plages ou le long du littoral. Si ces mesures de sécurité sanitaires sont extrêmement contraignantes, elles restent à ce jour les seules mesures efficaces pour éviter d'être contaminé ou de contaminer des proches, et freiner ainsi la propagation du virus.

Les équipes de la Ville poursuivent la sécurisation des entrées des parcs et jardins ainsi que l'affichage de l'arrêté d'interdiction de séjour dans les espaces verts pour informer les habitants dans les nombreux parcs de la Ville. Le Maire en appelle au civisme de tous pour le respect de ces consignes.

De nouvelles mesures viennent d'être prises par le **gouvernement et publiées au Journal officiel du 24 mars et qui indiquent que « la tenue des marchés, couverts ou non et quel qu'en soit l'objet, est interdite ».**

Le Maire de La Rochelle Jean-François Fontaine a adressé ce jour au Préfet de la Charente Maritime une demande de dérogation pour les marchés de La Rochelle, comme le décret le prévoit et qui est en cours de traitement à la Préfecture.

Néanmoins, **un arrêté a été signé pour que le Marché central de La Rochelle puisse se tenir demain matin**, mercredi 25 mars. Seule la halle intérieure du Marché central sera ouverte. Il n'y aura pas de marché extérieur.

Pour les autres marchés des précisions seront apportées dès demain.

Jean-François Fontaine recommande aux Rochelais de continuer à fréquenter leurs commerces de proximité, essentiels à la vie de quartier. Aussi il encourage les habitants à se ravitailler auprès d'eux, en respectant bien les consignes de sécurité et en faisant preuve de patience et de bienveillance les uns envers les autres.

Le Maire renouvelle son soutien à ceux qui, chaque jour, travaillent pour assurer les missions essentielles de la vie quotidienne.

Il demande aux habitants de **ne pas se déplacer au marché en famille et de ne pas faire les courses quotidiennement** mais une à deux fois par semaine. Il recommande également de **grouper les achats** entre amis, voisins, et de le proposer aux personnes fragiles ou qui ont des difficultés pour se ravitailler.

Par ailleurs, la Ville de La Rochelle équipe actuellement avec le support des associations locales et le don de matériel de la société Décathlon, un centre d'accueil pour les personnes sans-abris avec des chiens et qui ne peuvent pas bénéficier des chambres d'hôtel ouvertes par l'Etat. **Ce centre sera ouvert jeudi 26 mars.**

Rappel des contacts

Le numéro vert national gratuit pour toutes questions non-médicales : 0800 130 000

Site du gouvernement : www.gouvernement.fr/coronavirus

Centre Communal d'Action Sociale : 05 46 35 21 00 tous les jours de 9h à 17h pour les plus démunis.

Entreprises : Communauté d'Agglomération au 05 46 30 34 81

Capitainerie 24h/24, 7j/7 au 05 46 44 41 20 ou capitainerie@portlarochelle.com

Transport Yélo : www.yelo.fr et 0 810 17 18 17 pour le Transport à la demande (TAD)

Accueil des enfants des personnels de santé

Scolarisation : Education Nationale, 05 16 52 68 09 comme suit :

- Lavoisier pour les élèves de Lavoisier, Condorcet et Barthélémy Profit ;
- Raymond Boucher pour ceux de Raymond Boucher et Bongraine ;
- Paul Doumer pour ceux d'Arcère, Massiou, Reaumur, Rey, Valin ;
- Simone Veil pour ceux de Simone Veil, Bernard Palissy, Beauregard ;
- Laleu pour ceux de Laleu et Claude Nicolas ;
- Berthelot pour ceux de Berthelot, Descartes, Pierre Loti, La Genette, Louis Guillet, Grandes Varennes, Jean Bart.

Crèche des Bois des Protestant - Inscriptions préalable obligatoire à l'Espace famille 05 46 51 14 87.

Accueil périscolaire du lundi au vendredi de 7h à 8h35 et de 16h30 à 19h, Espace famille 05 46 51 14 87.

Centre de loisirs du Prieuré ouvert le mercredi à l'Ecole Simone Veil, Espace famille 05 46 51 14 87.

Rappel de la conduite à tenir (source ARS)

En cas de symptômes (toux, fièvre) qui font penser au Covid-19 :

- Rester à domicile
- Eviter les contacts
- Appeler un médecin avant de se rendre à son cabinet (une téléconsultation est également possible)

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et des signes d'étouffement :

- Appeler le 15
- Ne surtout pas se déplacer chez le médecin ou aux urgences

Anne Michon – 06 17 01 43 72 / 05 46 30 34 56

RESPONSABLE DES RELATIONS MEDIAS

Communauté d'Agglomération et Ville de La Rochelle
anne.michon@agglo-larochelle.fr / [Facebook Anne Michon](#)